

CIMETIERE		
Tombe simple 2 m ²		
30 ans	150,00 €	150,00 €
Tombe double 4 m ²		
30 ans	250,00 €	250,00 €
Columbarium (1 case)		
30 ans	800,00 €	800,00 €
Jardin du Souvenir (épandage avec plaque)	300,00 €	300,00 €
Location garnitures fête (gratuité pour les associations du village)	5 € la garniture	5 € la garniture

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération et à l'unanimité,
- **ADOpte** les tarifs et redevances 2025,
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

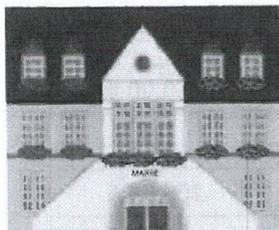
Pour extrait conforme
Hattstatt, le 19 décembre 2024

Le Maire,
Mme Marie José EURSTENBERGER



Accusé de réception en préfecture
068-216801233-20241216-DELIB161224-06-DE
Date de télétransmission : 19/12/2024
Date de réception préfecture : 19/12/2024

Commune de



Hattstatt

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 16 décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre le 16 décembre.

Le conseil municipal de la commune de HATTSTATT étant réuni à la Maison des associations (Mairie inaccessible pour travaux), après convocation légale du 9 décembre 2024, sous la présidence de Mme Marie-José FURSTENBERGER, Maire

Nombre de conseillers en exercice : 15
Votants : 12

Présents : 10
Jean KNAUS, Jean-Marc MEYER, Isabelle MANTEAUX, Marie-José FURSTENBERGER, Claude SOURICE, Philippe HERQUE, Solange CARRET, Stéphane OLIVIER, Sandrine LOCHERT, Martine ZOLLER-LOISON

Absents excusés : 3
Cindy KUHN, Agathe KIENNER et Corinne KAUFFMANN

Ayant donné procuration : 2
Tristan TRAWALTER qui a donné procuration à Marie-José FURSTENBERGER
Stéphane SALCH qui a donné procuration à Martine ZOLLER-LOISON

Absents non excusés : 0

POINT N°6 : ADOPTION DES TARIFS ET REDEVANCES POUR 2025

Chaque année, il est demandé au conseil municipal de fixer les tarifs communaux de l'année à suivre. Mme le Maire propose de maintenir les montants votés en 2024.

	2024	Proposition 2025
Redevance assainissement	2,387 €	2,387 €
Redevance obligatoire (Agence de l'Eau)		
Redevance pour modernisation des réseaux de collecte	0,233 €	/
Redevance pour performance des systèmes d'assainissement collectif (à partir de 2025)	/	0,138 €
Droits de place	15,00 €	15,00 €
LOCATION PONCTUELLE Maison des Associations		
1/2 journée	70,00 €	70,00 €
Journée	120,00 €	120,00 €
Associations extérieures (activités)		15 € l'occupation

Accusé de réception en préfecture
069-216801233-20241216-DELIB161224-06-DE
Date de télétransmission : 19/12/2024
Date de réception préfecture : 19/12/2024

